

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-740

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer le coût d'octroi de subventions intitulé "SUBVENTIONS MRC" prévu pour l'exercice financier 2014.

GÉNÉRALITÉS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 2 octobre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des sommes représentant les coûts de l'octroi de subventions aux organismes suivants :

- Développement bioalimentaire - Centre-du-Québec	<u>5 000 \$</u>
- URLs Centre-du-Québec	<u>500 \$</u>
- Autres	<u>1 500 \$</u>

RÉPARTITION

ATTENDU QU'il est convenu de répartir les coûts des subventions d'après la richesse foncière uniformisée 2014 des municipalités de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-_____**, unanimement statué ce qui suit savoir :

- 1) Il sera et il est par les présentes requis des municipalités de la MRC de Drummond, une somme de 7 000 \$ représentant le coût des subventions accordées; le tout répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2014 et suivant les tableaux no 1 et no 2, lesquels sont ci-annexés pour valoir comme si ici au long récité;
- 2) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC de Drummond, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2014 tel que prévu au tableau no 2;
- 3) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉ

Signé: _____ Jean-Pierre-Vallée
Jean-Pierre Vallée
préfet

Signé : _____ Christine Labelle
Christine Labelle
directrice générale

ADOPTÉ LE : **27 novembre 2013**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc10519/13**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **27 novembre 2013**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 9 décembre 2013

Christine Labelle
Directrice générale